

Quelques chiffres importants pour VGP et SQY dans le CPER (contrat de plan Etat Région) de 2015

(version finale signée entre Etat et Région le 9 juillet 2015)

Attention il y a deux versions, la première sans illustrations puis une seconde avec illustrations

Les renvois sont faits aux pages (pxx) du document final illustré signé.

Couvre la période 2015 2020 pour l'IdF.

Etat s'engage sur 2902 millions d'Euros, était 2 893 en février

Région s'engage sur 4428 millions d'Euros, était 4 420 en février

Finalisation des engagements antérieurs

T6 à Viroflay (phase 2)

Phase 1 du PEM Chantiers en 2016

Pour les transports on est dans la suite du protocole Etat-Région du 19 juillet 2013

2 milliards provenant de la SGP pour EOLE et lignes 11 et 14, ainsi que modernisation RER (page 7)

Une nouveauté / à février 2015, en page 7, une convention de financement est annoncée spécifiquement pour les RER. L'enveloppe contient ce qui était prévu pour modernisation des gares RER. C'était une ligne autonome en février mais au final pas d'évolution dans le montant total.

En page 11 des précisions sur les clés de répartition convenues entre les signataires, et c'est nouveau, indications génériques sur « autres », mais cela reste insuffisant pour savoir qui devra s'engager :

« De manière générale, les clés de financement du CPER entre l'État, ou ses établissements publics, et la Région sont les suivantes, **applicables sur la part restante après déduction des financements de l'Union européenne (FEDER) et des autres collectivités** :

- Opérations de transports urbains : État – 30% / Région – 70%
- Opérations ferroviaires : État – 50% / Région – 50%, déduction faite de la participation de SNCFRéseau(RFF)
- Opérations fluviales : VNF – 60% / Région – 40%, sur le montant hors taxes de l'opération calculé après déduction de la subvention de l'Union européenne du coût total de l'opération
- Opérations portuaires (hors desserte du Port de Bonneuil) : l'État apporte une contribution de 4.4 M€ au titre du CPER et de 8.8 M€ au titre du CPIER. Au-delà les clés de financement sont les suivantes : Région - 35% / Ports de Paris 65%

Les autres opérations font l'objet de plans de financement spécifiques à chacune d'entre elles et précisées dans le tableau de synthèse annexé.

Au-delà du financement de l'État et de la Région, il est attendu, pour les opérations de transports collectifs urbains, des participations d'autres partenaires (bloc local et opérateurs), selon les principes généraux suivants. Les participations de chacun des partenaires seront arrêtées précisément dans les conventions de financement de chacune des opérations :

- projets de métro : participation de l'ordre de 15% environ
- projets de tramways et autres TCSP : participation de l'ordre de 30% environ
- projets de pôles / gares : participation de l'ordre de 50% dont 25% des opérateurs
- Projets de gares RER au titre des SD (hors pôles) : participation de 25% des opérateurs »

En page 12, on note l'annonce de discussions à venir avec les Conseils « départementaux » dans le cadre de plans Région-Département (CPRD).

Dans les tableaux la colonne autre est parfois intitulée « bloc local et opérateurs » sans plus de précision.

dans le tableau ci-dessous les montants par opération sont exprimés en Millions d'Euros hors taxes

page	Projet	Total	Etat	Région	SGP	Autre	
13	Schéma directeur des RER (tout RP) en italiques les chiffres de février 2015, ces chiffres font le cumul avec ce qui était initialement sur une autre ligne pour modernisation des gares RER	1295 1074	290 240	670 590	274	55 0	Ventilation par ligne et par tronçon encore à préciser dans convention à mettre en place
13	Massy Evry Versailles Tram Train	475	134	250		91	
13	Tangentielle St Cyr St Germain	284	60	139		85	
13	Tzen BHNS et autres TCSP (tout RP)	420	88	206		126	Lignes à préciser
13	Voies BUS sur réseau structurant (tout RP)	65	30	30		5	Voies BUS sur autoroutes
13	Pôles multimodaux PDUIF (tout RP)	119	18	42		59	PEM Chantier 2 est certainement dans cette ligne qui mériterait une ventilation par projet
14	Infrastructures ferroviaires bruits (tout RP)	60	15	15		30	Lieux à préciser
14	Traversée de Trappes	100	35	25		40	
14	Protection acoustiques Bièvres RN118	11	4	7		0	
14	Mobilité Vélo (tout RP)	10	5 ademe	5		0	Sur l'ensemble IdF
16	Diffuseur de Velizy A86/RN118	48	4	4		40	
16	RN 12 carrefour RN12/RD91	12	4	0		8	
16	RN10 Malamedonne à La Verrière	18	4,5	0		13,5	
16	RN118/RD36 Christ de Saclay	18	9	0		9	
25	UVSQ Transfert présidence sur UFR Sciences à Versailles	3,5	3,5	0		0	
25	Réhabilitation IUT Velizy	2,5	2,5	0		0	
25	CROUS Avenue des Etats Unis à Versailles	3,4	1,7	1,7		0	
29	INRA Observatoire du végétal Versailles	1,27	1,27	0		0	
25	Ecole Mines de Paris Matériaux Energie	0,28					

En page 29 Mention de deux investissements INRA (1 M € et 1,27 M €)

En pages 21, 22 et 23, références faites aux 34 plans pour la Nouvelle France Industrielle... sans mention plus précise

En page 22 mention pôle compétitivité dont Mov'eo et Systematic, mais aucun détail sur aucun pôle, ni sur les plans des filières.

Relevons que la colonne « Autres » ne fait toujours pas l'objet de précisions dans le document.

Ce serait pourtant bien nécessaire pour crédibiliser les projets. Cet « autres » vise « le bloc local et les opérateurs » donc départements, communautés d'agglomération et communes et SNF ou STIF ???.

En page 36 relevons une mention spéciale concernant AIR PARIF :

« Compte tenu des enjeux spécifiques de qualité de l'air en Île-de-France et de la nécessité, pour y apporter des réponses partagées et efficaces, de consolider l'outil que constitue AirParif, les financements de l'État et de la Région à cet observatoire ont vocation, à titre exceptionnel, à être inscrits au présent Contrat de plan. L'État et la Région apporteront respectivement 9M€ et 5,1M€ sur la période couverte par le présent CPER. »

Le présent document n'a pas vocation à rendre compte de l'ensemble du contrat. Relevons cependant des têtes de chapitres intéressantes qui peuvent inciter à aller consulter le document original.

- P6 mobilité multimodale
- P17 Enseignement supérieur et recherche
- P31 Transition écologique et énergétique
- P38 Volet territorial
- P46 Volet prospectif
- P50 Conditions d'exécution
- P52 Annexe financière

SAVE avait fait observer le 17 mars 2015 lors de la consultation du public de fin février 2015, des manques dans le document. Il n'en n'a pas été tenu compte dans la version finalement signée, à l'exception d'un récapitulatif financier final mais toujours sans phasage annuel et sans précisions sur les financements « Autres »

La circulaire CPER aux préfets de région envoyée en 2014 n'a pas été respectée (voir sa page 18) sur la nécessaire ventilation des engagements par année et par financeur.

On doit relever que la présentation des tableaux financiers ne permettra pas un suivi périodique de l'avancement des opérations d'autant plus que les rendez-vous avec les « autres » ne sont pas identifiés tant en dates qu'en montants financiers.

Extrait de la circulaire de 2014 aux préfets de région.

Plan de financement prévisionnel**(1 page maximum)**

Décliner les dépenses envisagées pour chaque nature de dépense concernée et le phasage prévu en précisant la déclinaison des dépenses par chacun des partenaires.

Nature des dépenses envisagées :

- Grands Equipements et équipements scientifiques (y compris les coûts de maintenance)
- Soutien de programme (dépenses de personnels ?, petits équipements, fonctionnement, frais de gestion ?)
- Construction et opérations immobilières (cf. méthode DGESIP)
- Actions de transfert de technologie

Plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Financement global sollicité	Identification des charges et phasage							Montants
		Nature de Dépenses*	Années de financement						
			2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Etat (Ministères et organismes)									
Collectivités locales									
Entreprises									
Fonds européens									
Autofinancement (fonds propres)									
Total									

* décliner en nombre de lignes nécessaires par financeur selon les dépenses prévues